



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes d'audits – Méthode de surveillance continue

RAPPORT SUR L'EXAMEN DE LA PORTÉE ET DE LA MÉTHODOLOGIE DU PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ – MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE (USAP-CMA)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient un rapport récapitulatif sur les travaux entrepris au cours du dernier triennat pour donner suite à la Résolution A39-18 de l'Assemblée, qui demandait au Conseil de charger le Secrétariat de l'OACI d'examiner la portée et la méthodologie du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA). En outre, l'Appendice de la présente note rend compte de propositions qui ont été approuvées par le Conseil et qui sont destinées à rationaliser le programme d'audits, ainsi que des avantages attendus et d'une évaluation des incidences.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre acte des travaux réalisés dans le cadre de l'examen de la portée et de la méthodologie de l'USAP-CMA, demandé par la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI et appuyé par la deuxième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/2) ;
- charger le Conseil de veiller à ce que le Secrétariat hiérarchise ces recommandations, sur la base de leur faisabilité et des ressources disponibles ;
- charger le Conseil de veiller à l'amélioration continue du Programme en assurant la poursuite des consultations en cours entre le Secrétariat et le Groupe d'étude du Secrétariat sur l'USAP-CMA (SSG) ;
- appeler tous les États à soutenir l'USAP-CMA en signant le Protocole d'accord et en acceptant les audits tels qu'ils sont planifiés ;
- appeler les États à affecter des ressources financières et humaines suffisantes à l'USAP-CMA afin de permettre la mise en œuvre de ces propositions et l'évolution en cours du Programme.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	La mise en œuvre des propositions approuvées par le Conseil et jointes à la présente note sera entreprise sous réserve des ressources affectées à l'USAP-CMA dans le budget-programme ordinaire pour 2020-2022 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 6 octobre 2016)</i>

1. CONTEXTE

1.1 Conformément à l'Appendice E de la Résolution de l'Assemblée A39-18, appuyé par la suite par la deuxième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/2), le Secrétariat, en collaboration avec le SSG, a procédé à un examen approfondi de la portée et de la méthodologie de l'USAP. Cet examen visait à s'assurer que le Programme fournit des informations fiables sur la mise en œuvre effective des mesures de sûreté de l'aviation sur le terrain, que la méthodologie employée prend en compte une approche basée sur les risques dans la mise en œuvre de ces mesures, et qu'il est capable de soutenir efficacement le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP).

2. ANALYSE

2.1 Le SSG et le Secrétariat ont adopté une approche structurée aux fins de l'examen de l'USAP, qui intégrait les recommandations de l'Appendice E de la Résolution de l'Assemblée A39-18 et de la Conférence HLCAS/2. Quatre grands domaines d'intérêt ont été étudiés :

- a) **Interprétation des normes et formation des auditeurs** : afin de veiller à l'interprétation uniforme des normes de l'Annexe 17 – *Sûreté*, ainsi qu'au recrutement, à la formation et à la certification d'auditeurs compétents ;
- b) **Audit de la mise en œuvre opérationnelle** : afin de veiller à ce que l'USAP soit capable d'évaluer de manière complète la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté sur le terrain, ainsi que d'en fournir une représentation plus claire ;
- c) **Résolution sans délai des graves carences** : afin de veiller à ce que les graves carences recensées par un audit, hormis les préoccupations significatives de sûreté (SSeC), soient résolues avec l'urgence qui s'impose et que les plans d'actions correctives et les autres résultats d'audit permettent de cibler les ressources en matière de renforcement des capacités ;
- d) **Renforcement d'une approche fondée sur les risques en vue de la hiérarchisation des priorités** : afin d'adapter l'approche fondée sur les risques en vue de la hiérarchisation des activités d'audit prioritaires et de la détermination de la portée et de la durée des audits.

2.2 Cet examen a permis l'établissement d'une liste de 27 recommandations qui ont été soumises pour approbation à la trentième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/30), tenue du 13 au 17 mai 2019. Le Groupe d'experts a exprimé sa satisfaction pour les résultats de cet examen et les a appuyés. Selon lui, ces recommandations, après quelques modifications, permettront de renforcer la confiance dont jouit le système mondial de sûreté de l'aviation et d'apporter des précisions sur la conformité opérationnelle. En outre, il est convenu que les modifications proposées permettront d'évaluer avec exactitude les cibles de mise en œuvre du GASeP, au moyen d'une supervision de la conformité davantage axée sur l'exploitation, du déploiement d'auditeurs compétents, de la hiérarchisation des audits de l'USAP sur la base des risques et de la résolution sans délai des carences graves.

2.3 En se fondant sur les recommandations du Groupe d'experts AVSEC, le Conseil, à sa 217^e session, a approuvé une liste définitive de recommandations ainsi que les avantages attendus et l'évaluation des incidences (voir C-DEC 217/12). Ces recommandations approuvées sont présentées à l'Assemblée en Appendice de la présente note, pour être entérinées.

APPENDICE

RECOMMANDATIONS APPROUVÉES POUR L'EXAMEN EXHAUSTIF DE L'USAP-CMA

A) INTERPRÉTATION DES NORMES ET FORMATION DES AUDITEURS

En ce qui concerne l'interprétation harmonisée et uniforme des normes et la formation des auditeurs, le SSG recommande au Secrétariat :

1. D'améliorer la formation des auditeurs certifiés de l'USAP-CMA en fournissant une interprétation uniformisée des normes auditées des Annexes 17 et 9 qui soutiennent les objectifs de la gestion et de la sécurité des frontières, ainsi que des questions de protocole (PQ) de l'USAP-CMA. Cela passe par l'établissement d'indicateurs de performance internationaux de base (clés) et l'élaboration d'un document Foire aux questions (FAQ) sur les problèmes déterminés par les audits, ainsi qu'un mécanisme pour assurer la formation des auditeurs.

Avantages attendus

- Établit des exigences minimales afin d'assurer une interprétation uniforme, impartiale et équitable des normes des Annexes 9 et 17 auditées et des PQ de l'USAP-CMA par tous les auditeurs certifiés, ce qui élimine toute ambiguïté ;
- Assure la mise en œuvre efficace des principes de l'USAP-CMA ;
- Permet aux États de savoir avec certitude quelles normes sont requises, et clarifie les mesures et les ressources nécessaires pour les satisfaire ;
- Rassure quant à la crédibilité des résultats des audits et à la durabilité des systèmes de supervision des États.

Mesures proposées

- Établissement d'indicateurs de performance (clés) internationaux de base de concert avec le Groupe de travail sur l'Annexe 17 (WGA17) et le Groupe de travail sur les éléments indicatifs (WGGM) ;
- Élaboration d'un document FAQ sur les problèmes déterminés pendant les audits et d'une série d'options de formation pour permettre aux auditeurs de se tenir à jour ;
- La formation de recyclage sur les deux points ci-dessus pourrait inclure :
 - a) la tenue de conférences mondiales annuelles réunissant tous les auditeurs certifiés ; et/ou
 - b) la tenue de séminaires régionaux périodiques pour les auditeurs certifiés de la région ciblée ; et/ou
 - c) l'élaboration d'une formation en ligne ; et/ou
 - d) le recours aux bulletins trimestriels de l'OACI accessibles à partir du portail sécurisé de l'USAP (<http://portal.icao.int>).

Évaluation des incidences

- L'établissement d'exigences minimales pour satisfaire les normes des Annexes 9 et 17 auditées dans le cadre de l'USAP nécessitera une coordination entre le SSG et divers groupes de travail du Groupe d'experts AVSEC, ainsi que l'approbation du Conseil ;
- Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour concevoir une plateforme d'apprentissage en ligne en vue de la formation ; mais une fois validée, cette formation pourrait être également disponible pour les représentants des États pour améliorer leur connaissance et leur compréhension de l'Annexe 17, de la publication Doc 8973 – *Manuel de sûreté de l'aviation* – et du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) ;
- Une conférence mondiale annuelle entraînera des coûts récurrents pour les États qui fournissent des auditeurs, mais elle pourrait être administrée par le Secrétariat ; une série de séminaires régionaux périodiques occasionnera des coûts récurrents aux États et au Secrétariat ; il faudrait des facilitateurs supplémentaires pour les séminaires afin de réduire l'incidence sur le calendrier annuel des audits si l'on ne devait faire appel qu'au chef d'équipe.

2. Afin de soutenir la professionnalisation de la fonction d'audit de l'AVSEC, de supprimer de la liste tout auditeur qui n'affiche pas la performance attendue lors d'un audit, ne satisfait pas les exigences en matière de recertification et/ou n'est plus actif dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

Avantages attendus

- Soutient la professionnalisation de la fonction d'audit de l'AVSEC ;
- Assure que seuls des auditeurs qualifiés, hautement compétents et capables sont maintenus sur la liste, ce qui garantit la fiabilité et la durabilité du Programme USAP-CMA.

Mesures proposées

- Le Secrétariat de l'OACI applique déjà ce processus et offre au besoin des cours de certification des auditeurs de l'OACI de façon à ce qu'il y ait assez d'auditeurs disponibles pour le Programme.

Évaluation des incidences

- Cela n'a aucune incidence.

3. Afin de continuer à renforcer l'USAP, d'envisager toutes les occasions possibles d'inviter les membres du SSG à contribuer aux changements apportés au Programme, notamment la méthode d'évaluation, les questions de protocole et la formation ; et de tenir au moins une réunion annuelle en personne du SSG pour discuter des priorités du Programme, des changements d'approche, et des activités en cours et à venir.

Avantages attendus

- Garantit que l'USAP-CMA répond aux besoins de tous les États et offre des occasions d'élaborer et de partager des pratiques exemplaires sur le contrôle de qualité ;
- Maintient la confiance dans le système mondial de sûreté de l'aviation ;
- Assure un suivi efficace de la mise en œuvre du GAsEP et de la réalisation de ses résultats prioritaires.

Mesures proposées

- Au minimum, de tenir moins des réunions annuelles en personne du SSG pour discuter des priorités du Programme, des mises à jour aux questions de protocole, des changements d'approche, et des activités en cours et à venir.
- De solliciter de façon ponctuelle l'apport des membres du SSG afin de soutenir les discussions en cours sur les politiques, la méthodologie et la mise en œuvre de l'USAP tout au long de l'année.

Évaluation des incidences

- Engagement accru des États et du Secrétariat pour coordonner les réunions et y assister.

B) AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

En ce qui concerne l'évaluation globale de la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté de l'aviation et leur représentation plus simple et plus claire, le SSG recommande :

4. De déterminer les questions de protocole servant à évaluer la conformité des normes individuelles, et de présenter la conformité par chapitre et sous-chapitre de l'Annexe 17, et à l'Annexe 9, en se basant uniquement sur ces questions de protocole.

Avantages attendus

- Fournit une indication plus robuste de la conformité opérationnelle aux normes de l'Annexe 17 et à celles de l'Annexe 9 qui soutiennent les objectifs en matière aussi bien de gestion que de sécurité des frontières, ce qui donne une idée plus claire de l'état de conformité de la sûreté de l'aviation aux niveaux mondial, régional et des États.

Mesures proposées

- Un examen des questions de protocole visant à déterminer celles qui évaluent directement la conformité a déjà été mené par le Secrétariat ;
- L'indicateur de conformité actuel devrait être modifié pour n'inclure que les questions de protocole de l'USAP-CMA qui évaluent la conformité aux normes auditées et serait présenté par chapitre et/ou sous-chapitre de l'Annexe 17, et pour l'Annexe 9 (un modèle de graphique est fourni dans la pièce jointe au présent Appendice).

Évaluation des incidences

- Les outils permettant de rendre compte sont déjà disponibles.

5. De maintenir l'indicateur de supervision existant et de mettre à jour l'indicateur de conformité afin de mieux refléter la performance des États en ce qui concerne l'USAP, en se basant sur les questions de protocole qui évaluent la conformité des normes individuelles.

Avantages attendus

- Fournit une indication plus robuste de la conformité opérationnelle aux normes de l'Annexe 17 et à celles de l'Annexe 9 qui soutiennent les objectifs en matière aussi bien de gestion que de sécurité des frontières, ce qui donne une idée plus claire de l'état de conformité de la sûreté de l'aviation aux niveaux mondial, régional et des États. Cela pourrait aider à mesurer la réussite du GASeP, et à savoir là où les efforts sont couronnés de succès et là où ils doivent être renforcés.

Mesures proposées

- L'indicateur de supervision actuel serait maintenu ;
- L'indicateur de conformité actuel sera remplacé par celui qui est proposé dans la recommandation 4 ci-dessus.

Évaluation des incidences

- Il n'y a aucune incidence liée à la préparation du graphique de conformité car les outils servant à produire sa version révisée sont déjà disponibles ;
- Il est nécessaire de déterminer si le Protocole d'accord doit être modifié ;
- Il faudrait examiner les cibles du GASeP pour tirer parti des renseignements supplémentaires auxquels le nouvel indicateur de conformité donne accès.

6. D'envisager de déployer des équipes d'audit plus importantes et d'adapter le nombre d'auditeurs au contexte local.

Avantages attendus

- Optimise le temps alloué à l'évaluation de la conformité opérationnelle ;
- Couvre un plus large éventail d'entités.

Mesures proposées

- Aucune mesure n'est proposée.

Évaluation des incidences

- Il n'y a aucune incidence.

Observations du Secrétariat : L'idée d'ajuster la taille de l'équipe d'audit est actuellement mise en œuvre et continuera d'être appliquée. Le principe est que la taille de l'équipe soit telle qu'elle puisse être gérée par un chef d'équipe compte tenu de la portée et de la nature de l'audit. À cet égard, le Secrétariat augmente au besoin la durée de l'audit plutôt que le nombre d'auditeurs, étant donné les coûts supplémentaires élevés liés aux auditeurs additionnels. Cela se fait pour les audits d'aéroports plus grands ou lorsque plusieurs aéroports sont visités pendant l'audit. L'incidence sur le plan des coûts est une considération importante, car seuls environ 60 pour cent des audits sont financés par le programme ordinaire.

7. De fusionner le questionnaire préalable à l'audit de supervision de la sécurité (SASAQ) et les questions de protocole non opérationnelles dans un seul document qui devrait être soumis au Secrétariat de l'OACI avant l'audit. À l'heure actuelle, les États audités ne fournissent pas au Secrétariat de l'OACI les réponses aux questions de protocole.

Avantages attendus

- Permet à toutes les parties de mieux se préparer aux audits afin d'optimiser le temps alloué pour l'évaluation de la conformité opérationnelle ;
- Renforce la coopération/préparation et le professionnalisme entre l'OACI et l'État devant être audité ;
- Couvre un plus large éventail d'entités sur le plan opérationnel.

Mesures proposées

- Fusionner le questionnaire préalable à l'audit de supervision de la sécurité (SASAQ) et les questions de protocole non opérationnelles dans un seul document, et demander à recevoir tous les renseignements pertinents bien avant l'audit.

Évaluation des incidences

- Les avantages ne seront réalisés que si les renseignements sont reçus suffisamment de temps avant l'audit (le Secrétariat le demandera et donnera des conseils tôt à ce sujet). Malheureusement, les documents préalables à l'audit ne sont pas souvent reçus deux mois avant l'audit, comme l'exige actuellement le Programme ;
- On pourrait demander aux États de « faire de leur mieux » pour soumettre les questions de protocole remplies ; mais si cela devient une condition de l'audit, il faudrait alors modifier le Protocole d'accord ;
- En pareil cas, les amendements apportés après l'échéance ne seront pas pris en considération pendant l'audit, ce qui pourrait mener éventuellement à des constatations pouvant avoir été déjà traitées au moment de l'audit sur place. À l'heure actuelle, de nombreux États audités finalisent l'examen et l'approbation des documents en prévision de l'audit, et les documents mis à jour sont fournis à l'équipe le jour de la préparation ;
- Si les États doivent répondre aux questions de protocole, cela représenterait un surcroît de travail mais aiderait à concentrer l'attention et à se préparer pour l'audit à venir ;
- Il faudrait peut-être réviser le Protocole d'accord en vigueur si les États sont tenus de soumettre les réponses aux questions de protocole comme condition de l'audit à venir ;
- Si les réponses aux questions de protocole deviennent obligatoires pour la tenue des audits, il y aurait un risque accru que ceux-ci soient reportés à long terme avec les coûts que cela engendrerait.

8. De fournir les documents des États aux auditeurs avant l'audit afin qu'ils en aient pris connaissance au début de l'audit et puissent éventuellement effectuer des évaluations théoriques des questions de protocole non opérationnelles.

Avantages attendus

- Améliore la préparation de l'audit afin d'optimiser le temps alloué pour l'évaluation de la conformité opérationnelle ;
- Couvre un plus large éventail d'entités sur le plan opérationnel.

Mesures proposées

- Option 1 : Fournir les documents des États aux auditeurs avant l'audit afin qu'ils en aient pris connaissance pour le début de l'audit et puissent éventuellement effectuer des évaluations théoriques des questions de protocole non opérationnelles ;
- Option 2 : Porter à deux jours, au lieu d'un, la durée de préparation au début de l'audit afin de donner plus de temps aux membres de l'équipe pour examiner les documents sur place.

Évaluation des incidences si les documents sont fournis avant l'audit (option 1)

- Les membres de l'équipe auront besoin d'être libérés de leurs tâches habituelles avant l'audit afin d'avoir assez de temps pour se préparer ;
- Il faudra mettre en place un processus sécurisé pour partager les documents avec les membres de l'équipe d'audit avant l'audit sous la direction du chef d'équipe (voir la recommandation 9). À l'heure actuelle, cela se fait à l'arrivée en utilisant une carte mémoire ;
- La confidentialité des documents nationaux sur la sûreté de l'aviation sera plus difficile à assurer, car les documents seront mis à la disposition des membres de l'équipe dans différents États et non sous la supervision du chef d'équipe sur place ;
- Les avantages ne seront réalisés que si les documents sont reçus au plus tard à la date limite établie. Malheureusement, les documents ne sont pas souvent reçus deux mois avant l'audit, comme l'exige actuellement le Programme ;
- On pourrait demander aux États de « faire de leur mieux » pour soumettre les documents par souci d'efficacité ; mais si la tenue de l'audit est conditionnelle à une date limite pour la soumission des documents, il faudrait alors modifier le Protocole d'accord ;
- Dans ce cas, les États audités devront interrompre leur processus d'examen et d'approbation des documents avant l'audit et les modifications apportées après la soumission ne seront pas prises en considération pendant l'audit. À l'heure actuelle, de nombreux États audités finalisent l'examen et l'approbation des documents en prévision de l'audit, et les documents mis à jour sont fournis à l'équipe le jour de la préparation ;
- Il faudrait peut-être partager le Protocole d'accord en vigueur avec les membres de l'équipe avant l'audit ;
- Si la soumission des documents devient obligatoire avant la tenue des audits, il y aura un risque accru qu'ils soient reportés à long terme, avec les coûts que cela engendre lorsque les États ne fournissent pas les documents au Secrétariat de l'OACI d'ici la date d'échéance.

Évaluation des incidences si une journée de préparation supplémentaire est ajoutée (option 2)

- Les membres de l'équipe auront plus de temps ensemble pour examiner les documents et préparer leurs domaines de responsabilité, ce qui augmentera l'efficacité de l'examen des documents sur place. Cela donnera aussi à l'équipe plus de temps pour discuter de l'interprétation des documents ;
- Il se pourrait qu'il y ait des coûts supplémentaires et des réactions en chaîne entre des audits successifs, mais des mesures d'atténuation seront envisagées.

9. De renforcer la transmission sécurisée des données entre les États membres et l'OACI.

Avantages attendus

- Améliore la circulation de l'information et facilite la communication des documents des États avant les activités d'audit ;
- Permet de mieux se préparer afin d'optimiser le temps alloué pour l'évaluation de la conformité opérationnelle ;

- Renforce l'efficacité de la communication avec les États membres en ce qui concerne les documents préalables à l'audit, des rapports d'audit et des plans d'actions correctives (CAP) ;
- Couvre un plus large éventail d'entités.

Mesures proposées

- Le Secrétariat a communiqué avec l'équipe de la Sûreté de l'information de l'OACI pour qu'elle examine des solutions de transmission et d'entreposage sécurisés. Une analyse des moyens disponibles est en cours ;
- Le site web sécurisé de l'OACI ICAO Secure Box est utilisé pour échanger de l'information avec les États membres et s'est avéré efficace jusque-là. On espère transmettre par la suite tous les renseignements de cette façon, y compris les rapports d'audit et les CAP.

Évaluation des incidences

- Le coût de la mise en place de la transmission et du stockage sécurisés des données est en cours d'évaluation.

10. D'évaluer un deuxième aéroport lorsque c'est pertinent et sur la base d'une évaluation des risques.

Avantages attendus

- Fournit une évaluation plus exhaustive de la conformité globale de l'État audité et de sa culture de sûreté.

Mesures proposées

- Le processus actuel de l'USAP-CMA permet d'évaluer plus d'un aéroport, que ce soit planifié à l'avance ou pendant l'audit lui-même, afin d'avoir une compréhension plus globale de la sûreté d'autres aéroports et entités de l'État en question. Il y a eu des cas où les audits ont été prolongés sur place pour ajouter un aéroport.

Évaluation des incidences

- Il n'y a pas de coûts supplémentaires si le processus actuel est maintenu.

Observations du Secrétariat : Dans certains cas, on peut choisir plus d'un aéroport à visiter dans le cadre d'un seul audit de l'USAP-CMA. En ce qui concerne les États qui ont plusieurs aéroports avec au moins 1 000 départs par an, la Section des audits de sûreté de l'aviation sélectionne actuellement les aéroports à visiter en fonction des paramètres suivants : les aéroport(s) précédemment visité(s) lors des audits de l'USAP ; le nombre de départs par an ; la proximité de l'autorité appropriée pour la sûreté de l'aviation ; les SSeC potentielles dont l'OACI est au courant ; et tout changement notable d'infrastructure ou de nature organisationnelle dans un aéroport donné.

11. D'ajouter l'option « très élevée » aux options de priorité des recommandations « faible », « moyenne » et « élevée » pour les cas où de graves carences opérationnelles sont relevées par l'équipe d'audit, et d'envisager la mise en place d'un mécanisme pour partager les données sur les États auxquels sont adressées des recommandations de priorité « très élevée », en plus des processus existants pour les SSeC.

Avantages attendus

- Améliore l'incidence de l'évaluation de la conformité opérationnelle ;
- Aide les États à hiérarchiser convenablement la priorité de leurs mesures correctives ;
- Incite les États à prendre davantage de mesures immédiates pour renforcer leur conformité opérationnelle à l'Annexe 17 (voir la recommandation 15), car les dossiers du Secrétariat signalent de graves carences au niveau de nombreux États ;
- Favorise une utilisation bien ciblée et optimale des ressources pour régler les problèmes critiques.

Mesures proposées

- Lorsque de graves carences opérationnelles sont constatées, donner aux recommandations connexes dans le rapport d'audit la priorité « très élevée » pour permettre à l'État de mieux voir les carences opérationnelles qui ont un grand impact sur la sûreté de l'aviation et qui doivent être résolues rapidement ;

- Le Secrétariat, en consultation avec le SSG, élaborera, à l'intention des chefs d'équipe et des équipes d'audit, des orientations pour déterminer ce qui constituerait une recommandation de priorité « très élevée » ;
- Mettre en place un mécanisme pour partager l'information sur les États dans lesquels des constatations opérationnelles ont conduit à des recommandations de priorité « très élevée ». Des SSeC seraient retenues en l'absence complète de mesures, une situation qui devrait être signalée et résolue immédiatement.

Évaluation des incidences

- Il faudrait modifier le Protocole d'accord en vigueur afin d'établir un calendrier accéléré pour donner suite aux recommandations de priorité « très élevée » et d'introduire un mécanisme pour partager l'information liée à ces recommandations.
- Le partage d'information liée aux recommandations de priorité « très élevée » créerait un surcroît de travail pour le Secrétariat.

12. D'envisager la mise en place d'un programme de brèves visites de suivi de la conformité opérationnelle lors desquelles les graves carences sont examinées par une équipe d'auditeurs réduite afin d'être corrigées.

Avantages attendus

- Accroît la surveillance de la conformité opérationnelle ;
- Améliore le suivi du CAP.

Mesures proposées

- Aucune mesure supplémentaire n'est proposée pour l'instant.

Évaluation des incidences

- Il n'y a aucune incidence pour l'instant.

Observations du Secrétariat : L'USAP fournit actuellement aux États des audits de portée limitée, qui portent sur les questions de procédure de l'audit précédent ayant été jugées non satisfaisantes, non applicables et indéterminées, ainsi que sur les obligations en cours. À mesure que le Programme gagnera en maturité, il est envisagé que la majorité des activités consisteront en ce genre d'audits de portée limitée, et que le nombre de ces audits commencera à augmenter en 2020.

Les progrès notables enregistrés avec la mise en œuvre du CAP constituent un des indicateurs clés utilisés pour hiérarchiser les États en vue de ces audits de portée limitée. En outre, des missions de suivi visant à évaluer les mesures d'atténuation ou la mise en œuvre de mesures correctives destinées à résoudre pleinement les SSeC sont déjà mises en place. La décision d'effectuer une visite de suivi ou un audit de portée limitée est prise au cas par cas et dépend des progrès accomplis par l'État pour dans la correction des carences relevées pendant l'audit.

13. De faire de la recommandation actuelle sur le partage bilatéral d'information une norme, surtout lorsque deux pays ont des services ou des accords aériens.

Avantages attendus

- Accroît la transparence des résultats réels de l'audit pour les États qui ont besoin d'assistance et ceux qui sont en mesure de la fournir.

Mesures proposées

- Renvoyées au Groupe de travail sur l'Annexe 17 du Groupe d'experts AVSEC.

Évaluation des incidences

- Il n'y a aucune incidence pour l'instant.

Observations du Secrétariat : L'IATA a proposé, lors de la réunion du Groupe de travail sur l'Annexe 17 (WGA17) (février 2018 – Afrique du Sud), d'élever la pratique recommandée RP2.4.6 au niveau de norme. Après discussion, le WGA17 a rejeté cette proposition et a indiqué qu'elle devrait rester une pratique recommandée.

C) CORRIGER LES CARENCES GRAVES EN TEMPS VOULU

Pour ce qui est des graves carences qui ne sont pas nécessairement des SSeC ayant un niveau d'urgence adéquat, le SSG recommande :

14. D'inciter les États à réduire de 120 à 30 jours les délais pour élaborer et soumettre un CAP à la suite d'un audit, en fournissant des informations plus détaillées sur les graves carences signalées lors de la réunion-bilan et en affectant davantage de ressources pour finaliser le rapport. Une autre solution serait d'ajuster le délai de dépôt du CAP en fonction de la gravité des conclusions.

Avantages attendus

- Permet de résoudre les graves carences qui ne sont pas nécessairement des SSeC avec un niveau d'urgence approprié ;
- Accentue la pression sur les États pour qu'ils corrigent les carences afin d'améliorer la sûreté de l'aviation.

Mesures proposées

- Modifier le processus de signalement afin d'identifier les graves carences ayant un impact opérationnel sous forme de recommandations de priorité « très élevée » avec des échéanciers accélérés, comme cela se fait pour les SSeC ;
- Élaborer un processus pour inciter les États à régler les graves carences qui ont une incidence opérationnelle aussi urgemment qu'une SSeC, y compris mais pas seulement, un possible renvoi de l'État à d'autres États avec lesquels il a des liaisons aériennes.

Évaluation des incidences

- Si cela devient obligatoire, il faudra changer le Protocole d'accord pour modifier les délais de production des CAP pour ces recommandations ;
- Il est possible que les États, en plus de la volonté politique, aient besoin de plus de ressources pour prendre des mesures urgentes afin de régler rapidement les graves carences opérationnelles ;
- Le processus actuel des SSeC a eu une incidence positive considérable, car la plupart des SSeC potentielles sont traitées pendant l'audit ou dans un délai de 30 jours pour éviter qu'elles ne soient publiées. Par conséquent, un processus similaire pour de graves carences menant à des recommandations de priorité « très élevées » pourrait avoir un effet similaire ;
- Si cela devient obligatoire, la réduction du délai de production des CAP pour des recommandations de priorité « très élevée » serait basée sur les constatations et les recommandations préliminaires que laisserait l'équipe à la fin de l'audit. Le processus d'assurance de la qualité pourrait alors ne pas être pleinement mis en œuvre et il y a une probabilité plus grande que les constatations, les recommandations et le CAP aient besoin d'être révisés à la fin du processus ;
- Une charge de travail plus importante pour le Secrétariat, car des recommandations de priorité « très élevée » pourraient être adressées à un nombre beaucoup plus élevé d'États. Du personnel supplémentaire pourrait être nécessaire pour mettre en œuvre cette recommandation.

15. De mettre en place un processus pour accroître la transparence pour les États qui reportent les audits.

Avantages attendus

- Attire davantage l'attention sur les États qui demandent des reports, ce qui réduit le nombre de reports d'audits de l'USAP.

Mesures proposées

- Publier la liste des États qui demandent des reports sur le site sécurisé de l'USAP.

Évaluation des incidences

- Mise à jour du site sécurisé de l'USAP ;
- Approbation du Conseil nécessaire.

Observations du Secrétariat : Il conviendrait de noter que la majorité des demandes de report sont dues à des changements au sein du gouvernement et/ou de la haute direction des autorités appropriées, ainsi qu'à la nécessité d'exécuter des activités améliorées. Le Secrétariat estime que l'idéal est d'effectuer les audits après un changement

d'administration car cela permettra de donner à la nouvelle administration une idée claire de l'état du système de sûreté de l'aviation du pays, et de faire des recommandations hiérarchisées par priorité sur la façon de remédier aux carences. De même ces audits permettront aussi de montrer clairement si les mesures correctives mises en œuvre sont adéquates ou non ou si d'autres facteurs devraient être pris en considération. D'un autre côté, les reports sont acceptés et proposés quand un État doit intervenir face à une catastrophe naturelle ou si un événement international de grande ampleur qui pourrait empêcher son personnel de s'occuper de l'équipe d'audit.

16. De transformer le séminaire régional actuel de l'USAP-CMA en un atelier de coordonnateurs nationaux afin d'inciter les États à y envoyer leurs coordonnateurs nationaux pour leur permettre de mieux comprendre leur rôle avant, pendant et après les activités de l'USAP.

Avantages attendus

- Permet aux coordonnateurs nationaux des États de mieux se préparer pour participer au processus d'audit et corriger les graves carences en temps voulu.

Mesures proposées

- Transformer en ateliers les séminaires régionaux actuels de l'USAP-CMA de l'OACI pour mieux cibler les coordonnateurs nationaux ;
- Inciter les États à s'assurer que les coordonnateurs nationaux de l'USAP-CMA sont libérés par leur administration pour assister à ces ateliers ;
- Maintenir la fréquence des ateliers à deux ou trois en moyenne par an, de façon à ce que toutes les régions puissent profiter d'un atelier tous les deux ans.

Évaluation des incidences

- Examen du matériel de séminaire existant avant la tenue de chaque séminaire afin de s'assurer que l'information communiquée est à jour.

Observations du Secrétariat : A partir de 2018, le matériel utilisé dans les séminaires de l'USAP-CMA a été entièrement revu afin de s'appliquer aux coordonnateurs nationaux. La participation à ces séminaires n'est pas soumise à des restrictions, même si l'on exhorte les États participants à envoyer la personne appelée à jouer le rôle de coordonnateur national suivre cette formation.

17. De développer un réseau de coordonnateurs nationaux. Ce réseau aiderait certains coordonnateurs nationaux dans leurs tâches, notamment dans l'établissement puis la mise en œuvre du CAP.

Avantages attendus

- Fournit un soutien accru aux coordonnateurs nationaux pendant la préparation et à la suite d'un audit de l'USAP-CMA, notamment une assistance pour établir et mettre en œuvre des CAP.

Mesures proposées

- Le Secrétariat collaborera avec le service des technologies de l'information (TI) de l'OACI afin de créer un réseau parallèle à celui du point de contact (PoC) AVSEC.

Évaluation des incidences

- Des ressources de TI seraient nécessaires pour établir un tel réseau.

D) APPROCHE DE LA HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS FONDÉE SUR LES RISQUES

En ce qui concerne le renforcement de l'approche fondée sur les risques dans le but de hiérarchiser la priorité des activités de l'USAP-CMA, le SSG recommande :

18. De demander au Groupe de travail sur la menace et les risques de dresser la liste des normes de l'Annexe 17 qui sont le plus touchées par les diverses menaces. Cela servirait ensuite à s'assurer que les secteurs les plus à risque sont toujours inclus dans les activités d'audit.

Avantages attendus

- Améliore l'approche utilisée pour évaluer les risques afin que les secteurs où le risque est le plus élevé soient toujours couverts pendant les activités de l'USAP-CMA.

Mesures proposées

- Demander au Groupe de travail sur la menace et les risques de dresser cette liste.

Évaluation des incidences

- Le Groupe de travail sur la menace et les risques maintiendra et actualisera régulièrement cette liste à mesure que les menaces et les normes concernées évolueront ;
- Il pourrait s'avérer nécessaire d'augmenter le temps sur place si la portée de l'audit est étendue.

19. D'utiliser les évaluations et profils de la menace du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) pour éclairer le processus de gestion des risques (suggestion du Secrétariat) et d'envisager à l'avenir d'autres sources possibles d'information sur la menace.

Avantages attendus

- Améliore la méthode d'évaluation des risques pour la hiérarchisation des activités de l'USAP-CMA et soutient le résultat prioritaire 1 du GASeP : Améliorer la sensibilisation et la réponse au risque.

Mesures proposées

- Le Secrétariat de l'OACI communiquera avec l'UNDSS afin d'obtenir des renseignements à jour plus facilement. À l'heure actuelle, les données sont recueillies manuellement sur le site d'autorisation de sécurité de l'UNDSS en ce qui concerne l'évaluation générale pour la capitale ainsi que les niveaux de menace terroriste, de conflits armés et d'agitation civile ;
- Le Secrétariat de l'OACI identifiera et envisagera d'autres sources possibles d'information sur la menace afin de les inclure par la suite dans le processus de détermination des risques.

Évaluation des incidences

- Depuis 2019, la planification des calendriers futurs inclut les données de l'UNDSS, et des efforts ont été amorcés pour faciliter la collecte de données.

Observations du Secrétariat : Bien que les produits de l'UNDSS soient spécifiques aux États, ils ne sont pas axés sur la sûreté de l'aviation. Toutefois, ils fournissent une évaluation globale de la sécurité et de la sûreté dans un État.

20. De mettre à jour la publication Doc 9807 – Manuel du Programme universel d'audits de sûreté – Surveillance continue – sur la façon dont les paramètres de « performance » et d'« opportunité » sont utilisés pour hiérarchiser les États pour les audits, en incluant notamment un système de notation qui clarifie plus la pondération de chaque critère.

Avantages attendus

- Augmente la transparence et renforce la confiance dans la méthode d'évaluation des risques utilisée par l'USAP-CMA.

Mesures proposées

- La publication Doc 9807 sera mise à jour.

Évaluation des incidences

- Elle devrait se faire d'ici la fin de 2019.

21. Axer les audits sur les secteurs identifiés comme présentant de graves carences et dans une SSeC, ainsi que les normes pour lesquelles un État a déclaré une différence.

Avantages attendus

- Assure que les secteurs où le risque est potentiellement plus élevé sont toujours inclus dans les audits ;
- Fait en sorte qu'on s'occupe de tels secteurs posant des problèmes critiques grâce à une utilisation optimale des ressources limitées.

Mesures proposées

- Les mesures contenues dans la recommandation 19 satisfont cette recommandation, car le reste fait déjà partie du processus actuellement en place.

Évaluation des incidences

- La recommandation 19 couvre l'incidence.

Observations du Secrétariat : La méthodologie employée actuellement pour déterminer la portée d'un audit inclut les SSeC préalablement identifiées, les carences préalables (y compris les carences opérationnelles) et les différences déclarées par l'État devant être audité. En outre, les secteurs susceptibles d'être des SSeC sont aussi systématiquement inclus dans la détermination de la portée d'un audit.

22. D'inciter les États à faire leur propre audit et à soumettre leurs résultats à l'USAP-CMA pour aider à déterminer la portée/durée de l'audit.

Avantages attendus

- Permet de mieux cerner les secteurs susceptibles de poser davantage de risques pour ajuster la portée et la durée des audits en fonction des évaluations des États ;
- Incite les États à adopter le résultat prioritaire 4 du GASeP : Améliorer la supervision et l'assurance de la qualité et ses mesures prioritaires.

Mesures proposées

- Demander aux États de faire leurs propres audits en utilisant les PQ existantes de l'USAP-CMA et de soumettre les résultats aux chefs d'équipe avant les audits pour faciliter la planification des audits sur place ;
- Élaborer un système sécurisé permettant aux États de soumettre cette information en ligne.

Évaluation des incidences

- Une évaluation des risques devra être menée afin de déterminer la possibilité de donner aux États accès à une plateforme en ligne sécurisée pour soumettre des données qu'il faudrait produire (avec la formation correspondante) ;
- Il faudrait modifier le Protocole d'accord actuel pour demander aux États de soumettre les réponses aux PQ à une date limite prédéterminée afin de laisser assez de temps pour examiner les données fournies ;
- Cela augmentera la charge de travail des États, comme c'est le cas pour les exigences actuelles pour la supervision de la sécurité liée au cadre en ligne (OLF), mais la mesure les aiderait à préparer leurs audits, à corriger les carences et à mettre en œuvre des mesures d'intervention immédiate ;
- Il faudrait vérifier l'exactitude des données fournies par l'État avant l'audit, ce qui augmentera la durée du processus. Cela pourrait avoir une incidence sur le nombre d'audits menés chaque année si le temps total que les chefs d'équipe passent à examiner d'autres documents devient important ;
- Comme la majorité des États ne fournissent pas les documents d'audit dans les délais prescrits, si la tenue de l'activité sur place est soumise à la remise des réponses aux PQ, il y a un grand risque que le nombre d'audits reportés augmente considérablement.

Observations du Secrétariat : Pendant la période de transition entre la fin du deuxième cycle d'audits et la CMA, le Secrétariat a été spécifiquement chargé d'élaborer un système qui n'imposerait pas aux États un fardeau similaire à celui de l'OLF.

23. D'appliquer une approche en deux temps pour l'audit, selon laquelle l'OACI mène et complète l'examen et l'évaluation nécessaires des documents (programmes d'État) puis les opérations sur place, surtout dans les cas où des carences potentielles ont été relevées dans les documents soumis. Cela exigerait un certain soutien permanent de la part du Secrétariat pour obtenir au besoin des éclaircissements des États.

Avantages attendus

- La documentation fournie à l'avance aidera à cibler les activités sur place.

Mesures proposées

- Les documents sont déjà examinés lorsqu'ils sont disponibles, selon la méthode actuelle.

Évaluation des incidences

- Il n'y a aucune incidence, sauf si la tenue de l'audit sur place est soumise à l'examen des documents. Le cas échéant, il y aurait un risque que le nombre d'audits reportés augmente. Voir la recommandation 8 ci-dessus.

Observations du Secrétariat : Selon le processus actuel, les États sont tenus de soumettre leurs documents deux mois avant l'audit, de façon à ce que le chef d'équipe puisse les examiner et répondre au plus de questions de protocole possible (quand la documentation est dans la langue de l'audit). Ces PQ remplies sont remises aux membres de l'équipe au début de l'audit. L'examen des documents fournit aussi au chef d'équipe des renseignements importants sur les secteurs susceptibles de poser des préoccupations, qui sont également communiqués aux membres de l'équipe le jour de la préparation.

Toutefois, si l'examen des documents avant l'audit sur place devient obligatoire, il y a un grand risque que le nombre de demandes de report augmente considérablement, car de nombreux États ont déjà du mal à remplir leurs obligations préalables à l'audit.

24. De noter que l'absence d'un plan d'actions correctives en réponse à un audit pourrait aider à cibler le type et la portée des évaluations futures.

Avantages attendus

- Les États qui n'élaborent pas de plans d'actions correctives sont suivis efficacement.

Mesures proposées

- Aucune mesure supplémentaire n'est requise.

Évaluation des incidences

- Il n'y a aucune incidence.

Observations du Secrétariat : Le modèle actuel de hiérarchisation des priorités de l'USAP-CMA tient déjà compte de l'absence de plans d'actions correctives pour déterminer le type, la portée et la fréquence des activités d'audit futures.

25. D'utiliser un programme de contrôle de la qualité d'État et les faits nouveaux majeurs dans le programme pour réduire le niveau de priorité d'un État devant être audité.

Avantages attendus

- Les audits sont prioritaires pour les États qui n'ont pas une solide capacité de supervision. Un régime efficace de contrôle de la qualité est susceptible d'accroître la cohérence et la viabilité.

Mesures proposées

- Aucune mesure supplémentaire n'est proposée pour l'instant.

Évaluation des incidences

- Aucune incidence

Observations du Secrétariat : La capacité de supervision de l'État est prise en compte et a un certain poids dans le modèle de hiérarchisation de la priorité utilisé actuellement compte tenu de son indicateur de supervision déterminé par les résultats des audits antérieurs. Les États dont la robustesse de la supervision a été confirmée ont une priorité plus faible pour les audits futurs. En outre, les développements importants dans les activités d'un État, notamment la capacité de supervision, sont également pris en compte tels que déclarés par les bureaux régionaux pendant le processus de planification. La mise en place de mesures de sûreté physique efficaces demeure un aspect essentiel, car le rôle fondamental de tout système de sûreté de l'aviation est d'empêcher et de déceler les interventions terroristes dans le domaine de l'aviation civile.

26. Introduire des améliorations liées au processus du plan d'actions correctives en mettant en place un système sécurisé de gestion intégrée des CAP.

Avantages attendus

- Moyen accéléré et plus facile de suivre les progrès de la mise en œuvre des CAP.

Mesures proposées

- Le Secrétariat a commencé à collaborer avec les développeurs de TI pour créer un nouveau format de CAP qui sera plus convivial et fournira aux États un outil de gestion des projets. En outre, ce nouveau format pourra être téléversé dans les logiciels de gestion des audits existants et permettra de suivre plus facilement les mises à jour des CAP dans le processus de hiérarchisation des priorités.

Évaluation des incidences

- Le format des CAP sera élaboré avec les ressources existantes. Il n'y a aucune incidence.

PIÈCE JOINTE – MODÈLE DE GRAPHIQUE

